



BROCHURE D'INFORMATION POUR LES FAMILLES



**Seirbhís Phríosúin
na hÉireann**
Irish Prison Service

Introduction	3
Section 1 : Appels vidéo	4
Comment rester en contact avec un proche/ami en détention	4
Comment passer des appels vidéo	5
Comment rejoindre un appel	5
Guides utiles sur l'utilisation des appels vidéo	5
En cas de problème avec votre appareil, veuillez appeler notre service d'assistance	6
Étape 2 : Soyez prêt le jour de l'appel	6
Étape 3 : Parler avec votre proche ou votre ami	6
Quels sont les avantages des appels vidéo ?	7
Les avantages pour les personnes en détention sont notamment :	7
Section 2 : Visites en personne	7
Que dois-je savoir avant ma visite en personne ?	9
Y aura-t-il un contrôle de sécurité ?	9
Alerte aux overdoses.....	10
Que puis-je faire pour accélérer mon entrée ?	11
Y aura-t-il un examen de santé lors de ma visite ?	11
Qu'advient-il des informations que vous donnez pour le contrôle de santé ?	12
Y aura-t-il des retards lors de ma visite ?	12
Puis-je envoyer de l'argent liquide ou des mandats postaux à mon proche/ami en prison ?	13
Section 3 : Règles et pratiques pénitentiaires	14
Comment le personnel partage-t-il les informations sur le Covid-19 avec les personnes en détention ?	15
Les personnes en détention participent-elles encore à des activités de travail et de formation ?	16
Comment les personnes sous notre responsabilité restent-elles actives ?	16
Les personnes en détention ont-elles accès aux services d'éducation ?	17
Y a-t-il des bibliothèques dans les prisons ?	18
Les personnes en détention ont-elles la possibilité de faire de l'art en prison ?	19
Section 4 : Soins de santé dans les prisons	19
Quand une mise en quarantaine a-t-elle lieu ?	19
La santé mentale en prison	20
Quels autres services sont disponibles aux détenus ?	21
Merchant's Quay Ireland (MQI)	23
Soutien familial	23
Informations complémentaires et services utiles	23



Introduction

En tant que directeur général de l'administration pénitentiaire irlandaise (IPS), il me semble utile de vous informer des changements récents et à venir concernant les activités quotidiennes dans nos prisons et l'impact qu'ils ont et auront sur vos amis ou vos proches qui sont sous notre responsabilité. Comme vous le savez, la propagation du Covid-19 au cours de ces derniers mois a changé radicalement notre façon de vivre. Au cours de cette période, nous avons été confrontés aux défis que représente le respect des restrictions imposées par le gouvernement et des conseils en matière de santé publique. Je comprends que les défis peuvent sembler d'autant plus grands lorsque vous avez un proche ou un ami en prison. Non seulement vous devez éventuellement faire face à ces défis seuls, mais il est également compréhensible que vous vous inquiétiez pour leur santé et leur sécurité tant qu'ils sont sous notre responsabilité. Jusqu'à présent, nous avons réussi à empêcher le virus d'atteindre tous ceux qui sont en détention

Comme d'autres sociétés de services publics, l'IPS doit prendre des décisions très difficiles concernant la levée des restrictions et le retour à une « nouvelle normalité ». Comme d'autres centres de soins institutionnels, les prisons sont très vulnérables à la propagation de l'infection. Par conséquent, nous faisons très attention à la manière dont nous leverons nos restrictions et au moment où nous le ferons, ainsi qu'à la manière dont nous gérons nos prisons au cours des prochains mois. Nous nous engageons à continuer de protéger nos prisonniers pour éviter tout risque éventuel d'exposition au virus. Si nous avons réussi jusqu'à présent, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers ni prendre de risques inutiles pendant cette période de transition. Nous vous demandons votre soutien continu alors que nous levons lentement les restrictions et rouvrons nos prisons aux visites d'amis, de proches et de prestataires de services.

Cette brochure décrit les mesures que nous avons prises pour protéger les personnes en détention et les changements que vous pouvez vous attendre à entendre et peut-être à voir lorsque vous rentrerez dans la prison pour une visite.

Au nom des directeurs et du personnel de chacune de nos prisons, je tiens à vous remercier pour votre patience et votre compréhension. Je voudrais également exprimer mes remerciements à nos directeurs et à tout notre personnel dans toute le système pénitentiaire pour leur engagement et leur aide afin de maintenir les personnes sous notre responsabilité en sécurité et en bonne santé pendant les restrictions.

Les prisons sont de grandes communautés, comme les villages et les villes. Notre succès dans la lutte contre le virus en prison n'aurait pas été possible sans la coopération et l'aide des résidents de nos communautés, les personnes sous notre responsabilité. Je tiens également à les remercier tous pour leur patience et leur respect des nouvelles règles, réglementations et régimes que nous avons dû appliquer au cours des derniers mois.

Je sais que certaines de nos décisions ont eu un impact important sur les familles des personnes qui sont sous notre responsabilité, mais je me suis engagé à travailler avec nos partenaires du secteur bénévole et communautaire pour vous soutenir, vous et votre proche en prison, de la meilleure façon possible. J'espère que les informations contenues dans cette brochure vous seront utiles.

Caron McCaffrey
Directrice générale

Section 1 : Appels vidéo

Comment rester en contact avec un proche/ami en détention

Les visites physiques en prison ont été suspendues à cause du Covid-19 et ont été remplacées par des appels vidéo. Des vidéophones ont été installés à cet effet dans toutes les prisons et sont désormais opérationnels. Si nos vidéophones vous aident à rester en contact avec vos proches/amis, le nombre de visites qui peuvent avoir lieu quotidiennement est inférieur à celui des visites physiques habituelles.

En conséquence, nous avons dû modifier la procédure d'organisation d'un appel vidéo et, malheureusement, réduire le nombre d'appels qu'une personne en détention peut recevoir. En raison de la limitation du nombre de créneaux d'appel vidéo, il n'est plus possible pour les proches/amis de réserver une visite. À la place, le prisonnier peut désigner un visiteur et le personnel de la prison prendra les dispositions nécessaires : le visiteur sera informé par courrier électronique de la date et de l'heure de l'appel vidéo et de la manière d'accéder à l'appel le jour-même. Les guides ci-dessous vous aideront dans cette démarche. N'oubliez pas que ces appels vidéo se terminent automatiquement au bout de 15 minutes.



Nous vous suggérons de contacter vos proches ou amis de deux manières :

1. Appels vidéo : Veuillez consulter notre site web pour plus de détails sur les [appels vidéo](#)
2. Visite en personne (à partir du 20 juillet) : Veuillez consulter notre site web pour plus de détails sur les [visites en personne](#)

Voici comment vous devez vous préparer, afin d'être prêt à parler en ligne ou en personne avec vos proches ou vos amis.

Comment passer des appels vidéo



Pour vous aider à rester en contact, nous avons lancé un service d'appel vidéo familial au début du mois d'avril 2020. Cela permet aux personnes sous notre responsabilité de communiquer avec un proche ou un ami désigné via un appel vidéo (vidéo et audio) similaire à FaceTime, Skype ou Zoom. Au début, il y a eu quelques difficultés techniques, mais maintenant cela fonctionne correctement. Cela dit, comme tout logiciel d'appel vidéo, la qualité de l'appel dépend de la bonne vitesse du réseau, du signal Wi-Fi et de la compatibilité avec votre téléphone, tablette ou ordinateur.

Comment rejoindre un appel

Étape 1: Préparez-vous bien à l'avance avant l'appel



Veillez contacter le bureau de réservation des visites en prison si l'heure de l'appel ne vous convient pas. Ils seront peut-être en mesure de modifier l'heure de l'appel, en fonction des disponibilités.

Décidez à l'avance qui participera à l'appel, par exemple vous-même, d'autres membres de votre famille ou des amis. Discutez-en éventuellement avec la personne en détention au cours d'un appel téléphonique avant l'appel vidéo.



Assurez-vous que vous disposez d'un bon débit, d'une connexion Wi-Fi ou de données mobile.

Assurez-vous que votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur est à jour. Pour les iPhones, utilisez Safari et pour les autres appareils, utilisez Chrome comme navigateur web.

Guides utiles sur l'utilisation des appels vidéo

Pour plus d'informations sur :

- Comment se connecter
- Comment changer votre navigateur web
- Comment résoudre des problèmes

Rendez-vous sur la page web de l'administration pénitentiaire irlandaise [ici](#). Ces guides sont disponibles en anglais, arabe, letton, lituanien, polonais, portugais, roumain et vietnamien.

En cas de problème avec votre appareil, veuillez appeler notre service d'assistance

Si vous avez des difficultés à vous connecter à un appel vidéo, veuillez contacter notre service d'assistance au [057 863 4867](tel:0578634867). Il est ouvert de 9h30 à 12h30, puis l'après-midi de 14h à 16h30.

Étape 2 : Soyez prêt le jour de l'appel

Décidez à l'avance si vous voulez donner à chacun la possibilité de parler pendant quelques minutes ou si vous voulez avoir une conversation ouverte. Avoir une conversation ouverte peut avoir pour conséquence qu'un membre de la famille prenne la plupart du temps, ce qui limite les chances des autres de discuter.

Décidez d'où vous allez passer l'appel et soyez attentif aux bruits de fond, par exemple. Décidez de ce que vous voulez que votre proche/ami voit dans le fond de l'appel vidéo. S'ils servent une longue peine, ils peuvent souvent être distraits en voyant des animaux domestiques, le jardin, des rénovations, de nouveaux meubles et/ou des photos. Cependant, il se peut que votre proche/ami ait du mal à parler facilement au début lors d'un appel vidéo, parler d'une nouvelle peinture ou d'un animal de compagnie peut alors aider.

Toutefois, si vous souhaitez avoir une conversation sur un sujet particulier avec la personne, envisagez un arrière-plan neutre tel qu'un mur vide avant de commencer l'appel vidéo. Sinon, cela peut provoquer des conflits ou même les distraire de ce dont vous voulez parler.

Connectez-vous 5 à 10 minutes avant l'heure prévue de la réunion (l'heure de la réunion est indiquée dans le mail).

Pour activer l'appel, cliquez sur « **Join Call** » (Rejoindre l'appel).

Conseil : la vidéo et l'audio de l'appel ne s'activeront qu'à l'heure de début de l'appel. Par exemple, si votre appel est à 16 heures, vous ne pouvez vous joindre à l'appel qu'à 16 heures. N'oubliez pas de vous connecter 5 à 10 minutes à l'avance afin de ne pas perdre de temps d'appel !

Étape 3 : Parler avec votre proche ou votre ami

Votre ami ou votre proche peut avoir du mal à parler en utilisant cette nouvelle technologie. Pour faciliter la tâche de la personne en détention, essayez d'utiliser les suggestions suivantes :

- Racontez une histoire
- Chantez une chanson
- Jouez à un jeu
- Racontez une blague

Cela devrait permettre de soulager la pression de tout le monde.

Quels sont les avantages des appels vidéo ?



Parler à quelqu'un via un écran est différent de parler à quelqu'un en face à face. L'utilisation d'un appel vidéo a les avantages suivants pour vous :

- Permet d'économiser du temps, des frais et l'effort du trajet pour se rendre à la prison, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et les personnes en mauvaise santé.
- Offre aux enfants la possibilité de voir et de parler à un parent, un proche ou un ami dans le confort et la sécurité de leur propre environnement, sans avoir à se rendre dans une prison.
- Évite de devoir expliquer à l'enfant où le parent, un proche ou un ami vit actuellement.
- Offre la possibilité aux enfants de montrer des activités ou des tâches qui ne pourraient pas être réalisées dans une zone de visite.

Les avantages pour les personnes en détention sont notamment :

- Offre la possibilité de voir sa famille et ses amis dans le confort et la sécurité de leur propre environnement.
- Fournit aux personnes en détention un aperçu des changements dans le monde extérieur, par exemple de nouveaux animaux de compagnie, des rénovations de maison, etc.
- Réduit le stress lié au fait de s'inquiéter de l'entrée de sa famille en prison.

N'oubliez pas :



Par souci de protection des enfants, nous ne pouvons pas permettre les appels vidéo familiaux avec des enfants (de moins de 18 ans) sans surveillance parentale.



La publication d'appels vidéo sur les médias sociaux est une violation de la réglementation sur la protection des données, et peut entraîner le refus de futurs appels vidéo.

Section 2 : Visites en personne

Nous sommes pleinement conscients de l'importance pour les personnes placées sous notre responsabilité d'avoir des contacts avec leur famille et leurs amis et nous nous engageons à rendre les visites en personne de nouveau possible dès que cela ne présente aucun danger. Dans cette optique, l'IPS a défini des plans pour un retour progressif des visites en personne dans les prisons à partir du lundi 20 juillet 2020.

Conformément à la feuille de route du gouvernement, et dans un souci de lutte contre les contaminations, le service a procédé à une évaluation complète des risques liés au retour des visites en personne dans les prisons. Le service a identifié les mesures nécessaires, qui sont actuellement en cours d'application, pour garantir que les membres de la famille et les amis puissent reprendre les visites en personne dans nos prisons en toute sécurité.

Les visites recommenceront par étapes et le passage d'une étape à l'autre sera soumis à une évaluation continue des risques et tiendra compte des conseils de santé publique, de l'éventail des restrictions gouvernementales en vigueur et d'autres facteurs, notamment le taux de transmission dans la communauté à ce moment-là.

Veillez noter que si vous n'arrivez pas à l'heure à la prison pour votre visite, celle-ci sera annulée et vous devrez la repousser à une autre date.

Résumé des étapes

Phase 1 - Retour des visites en personne (20 juillet 2020)

- Les visites en personne reprendront le lundi 20 juillet 2020.
- Les personnes en détention ont actuellement droit à un appel vidéo par semaine.
- À partir du 20 juillet 2020, les personnes en détention auront également droit à **une visite en personne de 15 minutes par période de quinze jours.**
- Chaque semaine, les personnes en détention peuvent opter pour une visite en personne, mais elles ne pourront alors pas passer d'appel vidéo cette semaine-là.
- Les visites en personne durant cette phase seront **limitées à une personne** adulte (de plus de 18 ans).
- Afin de prévenir la propagation potentielle du virus, toutes les visites se dérouleront derrière du plexiglass et les visiteurs devront porter un masque à tout moment.
- Aucun contact physique entre les prisonniers et les membres de leur famille ne sera autorisé.

Phase 2 - Lundi 17 août 2020

- À partir du 15 juillet 2020, les personnes en détention auront également droit à **une visite en personne de 15 minutes par période de quinze jours.**
- Chaque semaine, les personnes en détention peuvent opter pour une visite en personne, mais elles ne pourront alors pas passer d'appel vidéo cette semaine-là.
- Les visites en personne durant cette phase seront **limitées à deux personnes** dont l'une peut être âgé de moins de 18 ans.
- Afin de prévenir la propagation potentielle du virus, toutes les visites se dérouleront derrière du plexiglass et les visiteurs devront porter un masque à tout moment.
- Aucun contact physique entre les prisonniers et les membres de leur famille ne sera autorisé.

Nous continuerons à offrir des visites virtuelles à tous les prisonniers les semaines où les prisonniers ne bénéficient pas de visites en personne. En outre, les personnes en détention ne seront pas autorisées à bénéficier d'une visite virtuelle la même semaine qu'elles reçoivent une visite en personne. En conséquence, les prisonniers peuvent utiliser les options de visite suivantes :

- 2 visites en personne et 2 visites virtuelles par mois ;
- 3 visites virtuelles et 1 visite en personne par mois ;
- 4 visites virtuelles par mois.

Le fonctionnement et la fréquence des visites feront l'objet d'un suivi guidé à la fois par les conseils de santé publique et par notre volonté de favoriser au maximum les contacts entre les personnes en détention et leurs proches. De plus amples informations pour les proches/amis concernant le déroulement des visites seront publiées sur le site web du service pénitentiaire irlandais www.irishprisons.ie dans les prochaines semaines.

Que dois-je savoir avant ma visite en personne ?



- Les visiteurs de la prison ne sont pas autorisés à porter leur propre masque dans la salle de visite. Tous les visiteurs recevront un nouveau masque à l'entrée de la prison et devront le porter pendant toute la durée de la visite. Le non-respect de cette règle peut entraîner la suspension de votre visite et vous serez invité à quitter la prison.

- Des distributeurs de désinfectant pour les mains seront disponibles à votre entrée dans la prison et avant que vous n'entriez dans la salle de visite. Afin de prévenir la propagation potentielle du virus, toutes les visites se dérouleront derrière du plexiglass et les visiteurs devront porter un masque à tout moment.
- Aucun contact physique entre vous et la personne en détention ne sera autorisé. Compte tenu des risques de propagation du coronavirus par contact humain, toutes nos visites se feront à travers du plexiglass. Cela signifie qu'il n'y aura aucun contact physique pendant votre visite. En cas de non-respect de cette instruction, vous serez invité à quitter la prison et votre visite sera annulée.



Y aura-t-il un contrôle de sécurité ?

Oui, le contrôle de sécurité sera pleinement opérationnel pour les visiteurs entrant dans nos prisons fermées. Des détecteurs semblables à ceux des aéroports et des scanners à rayons X sont installés dans chaque prison fermée. L'unité canine peut également être présente avec ses chiens renifleurs ou ses chiens détecteurs de drogue. L'administration pénitentiaire irlandaise a renforcé la lutte contre le trafic de drogues en introduisant des machines pour la détection de traces de drogue comme dans les aéroports. Des machines pour la détection de traces de drogues seront présentes et tous les visiteurs seront testés avant de pouvoir entrer dans la salle de visite.

Vous ne serez pas autorisé à entrer dans nos prisons si vous avez en votre possession l'un des articles suivants :



- Téléphones portables et/ou chargeurs,
- Tout objet pouvant être utilisé comme une arme, en particulier les objets tranchants.
- Médicaments interdits ou sur ordonnance.

Alerte aux overdoses



L'overdose de drogue est aujourd'hui la principale menace qui pèse sur vos proches en prison.



Nous avons besoin de votre aide pour les garder en sécurité. Au cours des dernières semaines, votre proche a peut-être cessé ou réduit sa consommation de drogue.



En conséquence, ils auront des **niveaux de tolérance plus faibles**. Le risque d'overdose est énorme s'ils recommencent à consommer de la drogue.

Comment vous pouvez aider à leur sauver la vie :

- **La meilleure chose à envisager est de dire non !**

Aidez-le/la en lui disant non. Trouvez une excuse, faites ce que vous pouvez avant qu'il ne soit trop tard.

- **Encouragez-les à demander de l'aide.**

Un soutien est disponible dans toutes les prisons pour les personnes qui luttent contre la dépendance. Encouragez-les à bénéficier de ce soutien.

- **Ne risquez pas d'être vous-même arrêté ou emprisonné.**

Il y a des fouilles et des chiens renifleurs à toutes les entrées des prisons. Pensez à votre famille et à l'impact que cela peut avoir sur elle si vous êtes arrêté.

Nous sommes conscients que c'est une période difficile pour vous et votre famille. Nous savons que vous pouvez parfois vous sentir sous pression pour faire entrer de la drogue en prison. C'est un risque trop important. Cela peut être fatal. Faites le bon choix pour eux, pour vous et pour votre famille.

Le groupe de soutien des opérations (OSG) a mis en place une ligne d'assistance téléphonique confidentielle si vous avez des inquiétudes ou si vous vous sentez sous pression pour faire entrer de la drogue en contrebande en prison. Le numéro est le [1800 855 717](tel:1800855717) et est ouvert de 8h à 20h.



Que puis-je faire pour accélérer mon entrée ?

Pour accélérer le processus de contrôle de sécurité et réduire le nombre de contacts avec notre personnel de sécurité, laissez si possible les objets suivants à l'extérieur de la prison :

- Bijoux,
- Ceintures
- Montres,
- Autres objets qui contiennent du métal,
- Médicaments sur ordonnance.

Y aura-t-il un examen de santé lors de ma visite ?



Oui, vous devrez également passer un examen de santé avant de pouvoir entrer dans la prison. Toute personne entrant dans une prison doit subir un examen de santé et un contrôle de température avant d'entrer.

Voici comment cela fonctionne :



- Vous serez invité à répondre à un certain nombre de questions relatives à votre santé afin d'identifier les facteurs de risque potentiels d'infection par Covid-19. Les questions posées peuvent changer de temps en temps.
- Veuillez répondre aux questions honnêtement. Nous vérifierons votre température à l'aide d'un scanner thermique. Si vous répondez oui à certaines questions, ou si votre température est de 37,5 degrés Celsius ou plus lorsqu'elle est mesurée, vous ne serez pas autorisé à entrer dans la prison et il vous sera conseillé de consulter un médecin. Notre dépistage ne permet pas de diagnostiquer le Covid-19 ou toute autre maladie. Il s'agit uniquement d'une mesure de lutte contre les infections.
- Veuillez ne pas contester le résultat du test. Nous contrôlons chaque personne qui entre et c'est un facteur essentiel pour identifier les personnes susceptibles d'être porteuses du virus. Si votre température est trop élevée ou que vous échouez à la procédure de contrôle sanitaire, vous devrez peut-être aussi consulter votre médecin. Cette démarche s'effectue pour la sécurité des personnes sous notre responsabilité et de notre personnel.

Qu'advient-il des informations que vous donnez pour le contrôle de santé ?

Les informations que nous obtenons en vous contrôlant sur place (à l'aide d'un questionnaire et d'un contrôle de température) sont protégées par la législation sur la protection des données. Nous recueillons les réponses à notre questionnaire de manière discrète et dans un espace qui permet de respecter la vie privée. Nous ne conserverons pas de trace de vos réponses ou de votre contrôle de température une fois le contrôle terminé. Toutefois, le personnel qui effectue le contrôle peut être interrogé dans le cadre d'une activité de traçage des contacts et peut partager les informations vous concernant dont il se souvient, conformément aux exigences de santé publique. De plus amples informations sur la protection des données que vous avez fournies au cours de ce processus sont disponibles sur la [page web](#) de l'administration pénitentiaire irlandaise.



Y aura-t-il des retards lors de ma visite ?

Oui, malheureusement, il y aura des retards pour accéder à la prison et à la salle de visite. Attendez-vous à en avoir. Les contrôles de température et de santé, combinés à la distanciation sociale, risquent d'entraîner des retards à l'entrée de la prison, ce qui peut vous obliger à faire la queue à l'extérieur pendant une courte durée. Veuillez arriver suffisamment en avance pour réduire le risque qu'un retard ne vienne perturber l'heure prévue de votre visite.



Veillez apporter une veste de pluie et un parapluie pour vous protéger des intempéries.



Puis-je envoyer de l'argent liquide ou des mandats postaux à mon proche/ami en prison ?

Non, vous ne pouvez plus envoyer d'argent liquide directement et nous vous demandons de ne pas envoyer de mandats postaux, car ce processus est progressivement abandonné. Les visiteurs ne seront plus autorisés à apporter de l'argent liquide dans les prisons pour le déposer sur les comptes des prisonniers, et les personnes en détention ne pourront plus donner de l'argent liquide aux visiteurs.

Il existe désormais trois moyens pratiques de verser des fonds aux personnes en prison.



Option 1 : En liquide ou par carte de débit dans tout bureau de poste du pays avec une carte An Post BillPay. Votre proche/ami en prison doit remplir un formulaire désignant une personne à qui la carte BillPay peut être envoyée et autorisant l'administration pénitentiaire irlandaise à lui envoyer la carte. Une fois que la personne désignée a reçu la carte BillPay, elle peut se rendre dans n'importe quel bureau de poste du pays, remettre la carte BillPay au guichet et y déposer des fonds en liquide ou par carte de débit.

Un reçu vous sera remis, que vous devrez conserver comme preuve de paiement. La transaction maximale est de 200 euros. La carte peut être partagée par les membres de la famille pour envoyer des fonds à la personne en détention.

Option 2 : Par carte de débit via www.bills.ie avec une carte AnPost BillPay. Si vous avez reçu la carte An Post BillPay, vous pouvez utiliser le site www.mybills.ie pour effectuer un paiement par carte de débit. Les paiements effectués avant 23 heures seront généralement sur le compte de la personne en détention le jour suivant. La transaction maximale est de 200 euros. Un reçu vous sera envoyé par email, que vous devrez conserver comme preuve de paiement.

Option 3 : Par virement bancaire à partir de votre compte bancaire. Vous pouvez le faire en utilisant votre service bancaire en ligne, votre application bancaire sur un ordinateur, un ordinateur portable, une tablette, un téléphone ou tout autre appareil de ce type, ou en appelant votre banque.



Montant maximum

La transaction maximale est de 200 euros et tout paiement supérieur à ce montant sera remboursé.

Informations correctes

Le numéro d'identification du prisonnier doit être correctement saisi dans la case de référence, sinon la personne en détention ne peut pas recevoir les fonds.

Où puis-je obtenir de plus amples informations sur l'envoi d'argent ?

Pour toute autre question, veuillez consulter la rubrique « Lodging Money to Prisoner Account » sur le site web de l'administration pénitentiaire irlandaise (www.irishprisons.ie) ou pour des questions plus spécifiques, veuillez nous envoyer un email à PAMSCash@irishprisons.ie.

Avertissement :

L'administration pénitentiaire irlandaise n'est pas responsable des erreurs commises lors de l'exécution des virements bancaires - si des données incorrectes sont saisies sur un virement bancaire, cela signifie que le compte de la personne en détention ne peut pas être mis à jour.

Délais :

L'administration pénitentiaire irlandaise met tout en œuvre pour que les fonds soient transférés sur le compte IPS de la personne en détention dès que possible après la réception du paiement. Cependant, le traitement de ces transactions est soumis aux règles et aux heures d'ouverture du système de transfert électronique de fonds de la Banque/An Post. Tous les paiements seront en général versés sur le compte de la personne en détention dans un délai de 2 à 5 jours ouvrables.



Section 3 : Règles et pratiques pénitentiaires

Nous essayons de maintenir des bonnes pratiques et une certaine discipline pour la sécurité des personnes sous notre responsabilité. Pour les personnes sous notre responsabilité, leur

comportement et leur engagement avec nos services dictent encore le niveau des privilèges qu'elles reçoivent en relation avec :

- Les récompenses qu'ils reçoivent ;
- La qualité de la cellule ;
- les installations ;
- Le niveau de contact avec le monde extérieur, y compris les appels téléphoniques, les appels vidéo ou les visites en personne.

C'est ce qu'on appelle un « régime d'incitation ». Pour plus d'informations sur la politique des régimes d'incitation, veuillez consulter notre site web [ici](#).

Comment le personnel partage-t-il les informations sur le Covid-19 avec les personnes en détention ?



Notre personnel prend très au sérieux sa responsabilité de partager les informations concernant le Covid-19 avec les personnes sous notre responsabilité. Ils le font :

- En fournissant oralement des informations sur les techniques de lavage des mains ;
- En organisant des démonstrations du personnel et des bénévoles de la Croix-Rouge ;
- En affichant des affiches du Service de Santé (HSE) sur le Covid-19 là où les personnes en détention peuvent les voir ;
- En plaçant des lignes au sol pour pouvoir garder leur distance, comme vous le feriez dans votre communauté.

Afin de partager les dernières informations sur le Covid-19 et les changements dans les prisons, nous avons des réunions avec des groupes de discussion de prisonniers. Nous distribuons également tous les quinze jours un « bulletin d'information Covid-19 pour les prisonniers » à toutes les personnes détenues, directement dans leur cellule, par des bénévoles de la Croix-Rouge (qui sont eux-mêmes des détenus).

Comme en dehors de la prison, et pour leur propre sécurité, certaines personnes en détention sont en isolement ou en quarantaine. Pour ces personnes qui sont seules dans leur cellule, nous distribuons un bulletin d'information tous les quinze jours appelé « Vivre en cellule », qui est également distribué par les bénévoles de la Croix-Rouge.

Ces deux bulletins d'information contiennent des informations provenant de la Croix-Rouge, de professeurs, du service de psychologie, du personnel de santé, de l'Association for Social Inclusion Ireland (IASIO) et de Merchant's Quay Ireland (MQI) - qui travaillent tous avec le service pénitentiaire irlandais pour soutenir les personnes en détention.

Chaque bulletin d'information fait quatre pages. Nous voulons les rendre à la fois utiles et divertissants en y incluant des informations amusantes, des informations éducatives, des mots croisés, des puzzles et parfois une ou deux blagues.

Nous essayons de tenir compte du fait que certaines personnes ont des difficultés de lecture, peuvent avoir une mauvaise vue ou dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Nous utilisons donc un langage et des images clairs pour faire passer nos messages dans tous les avis et bulletins d'information. Nous faisons traduire les bulletins d'information dans différentes langues, et ils sont distribués aux différentes nationalités que nous avons sous notre responsabilité. Nous continuerons à distribuer les deux bulletins d'information pendant l'été afin de tenir les personnes en détention au courant des dernières informations relatives au Covid-19. Beaucoup d'efforts sont consacrés à la rédaction de ces bulletins d'information et nous espérons que le contenu est pertinent. Nous tenons à remercier tout particulièrement nos bénévoles de la Croix-Rouge pour avoir continué à distribuer ces bulletins d'information aux cellules pendant cette période.

Les personnes en détention participent-elles encore à des activités de travail et de formation ?



Oui, certains. Les travailleurs essentiels tels que ceux qui travaillent dans la cuisine, la blanchisserie, la gestion des déchets et le nettoyage ont continué de travailler. Les travailleurs continuent à recevoir les informations et les conseils les plus récents sur la manière de rester en sécurité et en bonne santé, en plus des mesures de santé et de sécurité habituelles.

Les recommandations en matière de distanciation sociale ont entraîné une réduction du nombre de personnes pouvant participer aux activités non essentielles dans les zones d'ateliers. Dans certains cas, des ateliers ont été suspendus car il n'est pas possible de maintenir la distance sociale. Pour plus d'informations sur les programmes de formation professionnelle, visitez notre site web [ici](#).

Comment les personnes sous notre responsabilité restent-elles actives ?



Toutes les personnes en détention ont accès à des salles de sport qu'elles peuvent utiliser ou elles peuvent faire du sport dans leur cellule.

Les salles de sport sont ouvertes de manière réduite avec des rotations pour assurer la distanciation sociale.

L'accès aux zones extérieures telles que les cours est également possible.

Les personnes en détention ont-elles accès aux services d'éducation ?



Comme dans tout le pays, les services d'éducation formelle dans les prisons ont été fermés le 13 mars 2020. Cependant, les professeurs ont continué à fournir des services éducatifs aux étudiants en détention, de sorte que l'apprentissage, accrédité ou non, ne soit pas interrompu pendant la pandémie. Leur travail consiste notamment à fournir des ressources éducatives telles que des livres, du matériel de dessin et des documents, qui ont été distribués par des bénévoles de la Croix-Rouge aux prisonniers dans leurs cellules.

Les étudiants en prison qui suivent les cours de l'Université ouverte (OU), sur approbation du gouverneur, ont reçu des ordinateurs portables en cellule pour effectuer leurs travaux. L'Université ouverte (OU) a prolongé les délais de remise des devoirs et certains examens ont été reportés, lorsque cela était possible.

Nous avons tout mis en œuvre pour aider les étudiants à terminer leurs cours de l'Université ouverte (OU) en juin 2020. Dans les cas où un seul travail de l'Université ouverte (OU) était incomplet en raison du Covid-19, un formulaire de circonstances spéciales a été rempli afin que ces étudiants puissent passer à la partie suivante de leur cours. Lorsque plus d'un devoir était à faire, ils ont été reportés et les étudiants peuvent terminer ces devoirs restants à partir de septembre, les résultats des devoirs terminés sont « gardés pour plus tard ».

Les étudiants qui suivent les cours de Quality and Qualifications Ireland (QQI) ont effectué leurs travaux en cellule, avec le soutien de leurs enseignants.

Comme à l'extérieur, les examens nationaux du Leaving Certificate (Baccalauréat) et du Junior Certificate peuvent être passés par les élèves dans les écoles pénitentiaires. Les professeurs dans les prisons ont terminé le processus de calcul des notes en juin 2020 pour leurs étudiants qui ont été inscrits à l'examen national du Leaving Certificate en juin 2020. Les étudiants du Leaving Certificate auront également la possibilité de passer les examens en septembre ou lorsque le gouvernement leur indiquera qu'il est sûr de le faire.



Comme à l'extérieur, il est prévu que les étudiants adultes aient la possibilité de passer leurs examens finaux du Junior Certificate à l'automne 2020. Les dates d'examen seront communiquées en temps utile par le ministère de l'éducation.

Nous espérons rouvrir les écoles pénitentiaires en septembre 2020, si les conseils de santé publique le permettent. Le personnel enseignant, en collaboration avec le personnel des services de psychologie, a conçu et proposé cinq volumes de jeux et une série de livrets de distraction (environ 120 pages chacun), qui contiennent une série d'activités ludiques allant des puzzles aux mots croisés. Ces livrets contiennent également des programmes d'exercices physiques et des informations sur la pleine conscience, la santé et le bien-être.

Des fournitures de bureau telles que des blocs-notes et des stylos ont été fournis aux étudiants pour qu'ils puissent continuer à écrire librement et utiliser ces ressources pour écrire à leurs proches pendant cette période. Ils ont été achetés par le personnel éducatif et

ont été distribués aux personnes dans leurs cellules par les bénévoles de la Croix-Rouge. Les personnes qui partagent des cellules sont priées de ne pas partager de matériel ou de ressources éducatives comme des stylos, des crayons ou des livres pour le moment.

Chaque ménage du pays a reçu deux cartes postales gratuites. Le personnel éducatif a contacté An Post qui a été ravi de nous fournir deux cartes postales gratuites An Post pour toutes les personnes en détention. Les cartes postales ont ensuite été distribuées par des bénévoles de la Croix-Rouge dans chaque cellule. De nombreuses personnes en détention les ont envoyées à leurs proches ou en ont reçues de leurs proches en dehors de la prison. Toutes les collectes et distributions de cartes postales ont été effectuées par des bénévoles de la Croix-Rouge et envoyées par la poste de la manière habituelle, par l'intermédiaire du bureau du censeur de la prison. Nous sommes reconnaissants aux bénévoles de la Croix-Rouge pour tout leur travail.

De même, à l'instar de ce qui s'est passé à l'extérieur des prisons, des balles anti-stress ont été distribuées aux personnes en détention qui sont en train de s'isoler. Les personnes de plus de 70 ans dans la communauté et les personnes qui vivent isolés dans les prisons les ont trouvées utiles pour réduire leur stress en ce moment.

Pour plus d'informations sur nos services d'éducation, cliquez [ici](#). Si vous avez des questions sur l'éducation dans les prisons, vous pouvez envoyer un email à education@irishprisons.ie.

Y a-t-il des bibliothèques dans les prisons ?



Oui, il y a des bibliothèques dans toutes les prisons. Les personnes en détention qui demandent des livres de la bibliothèque les ont reçus dans leur cellule pendant la période du Covid-19.

Pour des raisons d'hygiène, nous ne redistribuons pas les livres ou autres documents de la bibliothèque avant au moins 72 heures (environ trois jours et nuits complets) après leur retour à la bibliothèque.

Pour plus d'informations sur nos bibliothèques, cliquez [ici](#).

Les personnes en détention ont-elles la possibilité de faire de l'art en prison ?



Oui, il est possible de faire de l'art en prison. Vous pouvez acheter aux personnes en détention des fournitures artistiques (comme des crayons à colorier, des livres à colorier et des pochettes de dessins) et nous leur livrerons ces fournitures dans leur cellule. Cela peut aider les détenus à rester créatifs pendant la pandémie.

Les personnes en détention disposent-elles d'une télévision dans leur cellule pendant la pandémie ?

Oui, et nous avons fourni une chaîne de télévision supplémentaire pour montrer des séries de Netflix à des horaires réguliers. L'administration pénitentiaire irlandaise prévoit également d'étendre un service pilote de télévision qui diffuse des informations, des programmes éducatifs et des services de soutien qui peuvent intéresser les personnes en détention, comme celui déjà en place dans les prisons de Mountjoy, des Midlands et de Limerick. Cette chaîne comprendra également des informations sur la santé pendant la période du Covid-19.

Section 4 : Soins de santé dans les prisons



Notre équipe de soignants a été extrêmement occupée ces derniers mois afin de tenir le coronavirus à l'écart de notre population carcérale. Ils ont continué à maintenir le niveau de soins auquel s'attendent les personnes sous notre responsabilité, tout en s'occupant également de celles qui ont été mises en quarantaine ou en isolement.

Chaque prison a désormais le matériel pour prélever des échantillons aux personnes sous notre responsabilité pour le Covid-19 à l'intérieur de la prison. Nous envoyons ensuite les échantillons au Service de Santé (HSE) pour qu'ils soient testés. Par conséquent, nous serons en mesure d'identifier très tôt toute personne sous notre responsabilité portant le Covid-19. Pour plus de détails concernant notre système de soins de santé en milieu carcéral, [cliquez ici](#).

Quand une mise en quarantaine a-t-elle lieu ?

L'IPS a instauré la quarantaine pour protéger à la fois le personnel et les personnes dans nos prisons. On applique la quarantaine lorsqu'une nouvelle personne est placée sous notre responsabilité ou retourne en prison après une audience au tribunal ou un rendez-vous à l'hôpital où elle aurait pu être exposée à un risque d'infection. La mise en quarantaine a pour but de protéger notre personnel et les personnes qui en détention, et cette pratique ne prendra fin que lorsque les avis de santé publique confirmeront qu'il est sans danger de le faire.

Quarantaine à l'arrivée en prison.

Lorsqu'une personne est incarcérée, elle est mise en quarantaine (séparée des autres personnes présentes dans la prison) pendant 14 jours. Cette mesure vise à protéger les membres de votre famille/amis, les autres personnes en détention et le personnel contre une éventuelle propagation du Covid-19. Ils recevront la visite quotidienne d'un membre de notre équipe médicale et seront examinés pour détecter les symptômes du virus.

S'ils développent des symptômes du Covid-19 en prison, ils auront la possibilité de se faire tester. Ils peuvent passer des appels téléphoniques, mais nous ne pouvons pas leur permettre de recevoir des visiteurs pendant cette période. Les personnes en détention continueront à recevoir les lettres et les effets personnels de leur famille/amis. Ils auront également le temps de faire de l'exercice dans la cour pendant la quarantaine, les repas seront livrés dans leur cellule et tous les médicaments (si nécessaire) seront fournis par le personnel de santé.

Que se passe-t-il lorsque la quarantaine à l'arrivée en prison est terminée ?

Lorsque les 14 jours de quarantaine sont terminés et que votre proche/ami n'a plus de symptômes, il rejoindra la population générale de la prison.

Que se passe-t-il si une personne en détention doit se rendre au tribunal ou à l'hôpital ?

Lorsqu'une personne sous notre responsabilité revient d'une audience sous escorte dans un tribunal ou d'un rendez-vous médical, elle peut être soumise à une quarantaine similaire à celle d'une nouvelle incarcération si son équipement de protection individuel a été endommagé d'une manière ou d'une autre pendant l'escorte.

Les personnes sous notre responsabilité sont-elles isolées ?

Oui, si une personne en détention présente des symptômes du Covid-19, elle sera placée en isolement et testée. Cette mesure vise à prévenir la propagation de l'infection. L'équipe soignante examinera quotidiennement la personne pour détecter les symptômes de l'infection. En fonction des résultats, ils peuvent être libérés au sein de la population générale lorsqu'ils ne présentent plus de symptômes.

La santé mentale en prison

Parfois, il est nécessaire de mettre une personne en isolement à l'intérieur de la prison par mesure de santé publique. Cela peut se produire s'ils développent des symptômes ou s'ils ont été en contact avec une personne qui en présente. Cela peut avoir des conséquences sur leur santé mentale.

1. Service psychiatrique

Nous continuons à fournir des services de santé mentale essentiels aux personnes sous notre responsabilité, qui peuvent demander à bénéficier de ces services en contactant une infirmière et/ou le médecin de la prison. En cas de besoin, une personne en détention peut être orientée vers l'équipe de psychiatrie pour une évaluation et un traitement.

2. Service psychologique

Le service psychologique continue de fournir un service aux personnes sous notre responsabilité et celles-ci peuvent y avoir accès pour discuter de leurs sentiments d'anxiété, de solitude ou de désespoir. Le service psychologique peut les aider à surmonter des épisodes d'anxiété et les aider s'ils se sentent déprimés. Pour plus d'informations, visitez notre page web sur le service psychologique [ici](#).

3. Service d'aumônerie

Les aumôniers continuent à travailler dans toutes les prisons. Ils fournissent des soins pastoraux et un soutien aux personnes en détention de diverses manières. Les aumôniers proposent ce soutien aux personnes de toutes les confessions et à celles qui n'en ont pas. Les personnes sous notre responsabilité apprécient souvent d'avoir un aumônier à qui parler et qui les aide à gérer leur temps de détention. Ce soutien est particulièrement important si la personne est confrontée au deuil d'un être cher.

Nous savons que les familles qui ont un proche/ami en prison apprécient également le contact qu'elles ont avec les aumôniers. Le service d'aumônerie s'est adapté de plusieurs manières au cours de la Covid-19, notamment en étant accessible aux personnes en isolement ou en quarantaine grâce à la « télé-aumônerie », qui permet à une personne en détention de contacter un aumônier par téléphone. Pour plus d'informations, visitez notre page web sur le service d'aumônerie [ici](#).

Quels autres services sont disponibles aux détenus ?

1. Service de réinsertion pour prisonniers proches de la libération.

Le service de réinsertion dans les prisons irlandaises est assuré par une organisation appelée Irish Association for Social Inclusion Opportunities (l'Association irlandaise pour les opportunités d'inclusion sociale) ou IASIO. Visitez www.iasio.ie pour plus d'informations. Le membre de votre famille peut contacter l'IASIO s'il a besoin d'aide ou de conseils concernant l'aide sociale ou l'emploi.

L'IASIO peut aider les personnes devant compléter des formulaires de demande de logement ou demandant une carte médicale si elles servent une peine. L'IASIO fournit un kit de sortie personnel aux personnes en détention qui collaborent avec son service avant leur sortie de prison. Ce kit montre les étapes à suivre pour remplir les demandes de logement et d'aide sociale et ils doivent suivre ces conseils. Si votre proche est en quarantaine ou en isolement, il peut utiliser le nouveau service téléphonique spécial, sans quitter sa cellule, pour contacter le service d'IASIO.

2. Coordinateurs de peine (Integrated Sentence Management Coordinators ou ISMs)

Ces coordinateurs (ISMs) sont des membres du personnel pénitentiaire qui aident la personne sous notre responsabilité à comprendre comment fonctionnent les prisons et ce qui est à leur disposition. Chaque prison a un coordinateur ISM attribué.

Si votre proche/ami sert une peine de plus d'un an, le coordinateur de l'ISM est à sa disposition :

- Pour l'aider à établir un plan pour la durée de leur détention ;
- Pour le mettre en contact avec des services tels que les soins de santé, y compris les services de lutte contre la dépendance, l'éducation, le travail et la formation, les aides à l'emploi, les services psychologiques et d'aumônerie ;
- Pour aider votre proche/ami à préparer un plan de libération, notamment en le mettant en contact avec le service de réinsertion (pour l'aider à demander un logement, des aides sociales et une carte médicale si nécessaire).

Si votre proche/ami a des questions sur la gestion de sa peine, il peut demander à son responsable de section de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il puisse voir le coordinateur ISM.

Les soins de santé sont-ils pris en charge lorsqu'une personne en détention bénéficie d'une libération temporaire ?

Si une personne en détention a un problème de santé sous-jacent, il est important qu'elle prenne contact avec l'équipe médicale de la prison avant d'être libérée. Tous ceux qui sont éligibles et qui souhaitent demander une carte médicale avant leur libération doivent contacter leur coordinateur ISM afin qu'une carte médicale d'urgence, valable 6 mois, puisse être fournie avant que la personne ne quitte la prison. Cela facilitera l'accès à un médecin (médecin généraliste) et aux pharmacies.

Qu'en est-il des services de santé à l'extérieur ? Est-ce que cela aide les personnes sous notre responsabilité ?

À l'extérieur, les consultations avec les médecins généralistes se font désormais par téléphone ou par appel vidéo. Toutes les visites aux cabinets de médecins généralistes, lorsque cela est nécessaire, se font uniquement sur rendez-vous.

Les patients doivent contacter leur pharmacie pour commander les médicaments prescrits avant de se rendre à la pharmacie.

Des changements ont été apportés à l'accès clinique pour les personnes à qui l'on a prescrit un traitement de substitution aux opiacés (TSO), comme la méthadone, avec un recours accru aux consultations par téléphone ou par vidéo. En outre, le nombre de commandes à emporter est plus important et il y a moins de surveillance de l'administration.

Merchant's Quay Ireland (MQI)

Depuis 2007, les équipes de conseil en dépendance en milieu carcéral du MQI apportent un soutien aux personnes ayant des problèmes de toxicomanie au sein du système carcéral. Ce service offre des séances de thérapie, des travaux de groupe et des conseils axés sur la réduction des risques et l'élaboration de plans de soins pour leur sortie de prison. Leurs équipes travaillent en étroite collaboration avec d'autres services, avec le consentement des clients, pour fournir un ensemble complet d'interventions. De nombreuses personnes peuvent utiliser leur temps en détention pour identifier les problèmes sous-jacents liés à leur comportement délinquant et nous pensons qu'avec une intervention appropriée, on peut passer du temps à traiter leurs problèmes et à planifier un avenir plus positif pour elles-mêmes, leur famille et leur communauté.

Les conseillers peuvent être consultés directement dans chaque prison ou par l'intermédiaire de n'importe quel membre de l'équipe de soins de santé de l'administration pénitentiaire irlandaise.

Soutien familial

Une autre partie du service qui peut intéresser les familles est le soutien familial. Si les familles ont besoin de soutien en cas de dépendance, elles peuvent contacter le service d'aide aux familles. Leur groupe de soutien familial « Riverbank Centre » à Dublin est à la disposition des personnes qui s'inquiètent de la consommation d'alcool ou de drogue d'un proche ou d'un membre de leur famille. Ils fournissent des conseils et un soutien aux familles et sont toujours prêts à accueillir de nouveaux membres. Nous vous encourageons à utiliser le réseau de soutien familial. Leur site web, FSN.IE, propose une liste de réunions de soutien familial dans toutes les régions du pays. Ils peuvent être contactés par email à info@fsn.ie ou au bureau central de Dublin au [01 8980148](tel:018980148).

Informations complémentaires et services utiles



The Community Call
Advice and Contact
Information for
Your County
Mobilising Resources, Connecting Communities

For Daily Updates Visit
www.gov.ie/communitycall
www.hse.ie

 **Riadas na hÉireann**
Government of Ireland

Nous sommes tous ensemble.

Dans le cadre de la réponse du gouvernement à la crise COVID-19, votre autorité locale (municipalité) a créé un forum d'appel communautaire COVID-19. Votre forum local travaille avec des organismes publics et des groupes communautaires et bénévoles pour fournir des aides ou des services à toute personne vulnérable qui en a besoin. Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Vous trouverez les coordonnées de chaque comté sur la page web du Community Call. Cliquez [ici](#).

Service d'information aux citoyens

Le service d'information aux citoyens fournit des informations complètes sur les services publics et sur les droits des citoyens en Irlande.

Le service d'information aux citoyens peut vous aider pour toute question concernant les services publics tels que le logement, l'éducation, l'aide sociale, les aides médicales et les conseils en matière d'emploi. Le service d'information aux citoyens dispose d'informations spécifiques pour les familles des prisonniers. Plus d'informations disponibles [ici](#).

Le service d'information aux citoyens fournit également des informations sur les droits des prisonniers. Plus d'informations [ici](#).

Pendant les restrictions du Covid-19, les huit services d'information aux citoyens et le service téléphonique d'information aux citoyens travaillent ensemble pour fournir un service de rappel unique et national. Cliquez sur « Request a Call Back » (Rappelez-moi) sur la bannière jaune en haut de leur page ou cliquez [ici](#).

The Irish Penal Reform Trust



L'Irish Penal Reform Trust est une organisation non gouvernementale qui fait campagne pour les droits des prisonniers. Il ne fournit pas de service, mais sur son site web, vous pouvez trouver une série de publications et d'informations utiles pour les détenus et leurs familles. Il contient également les coordonnées d'organisations qui fournissent des conseils et une assistance aux prisonniers, aux anciens prisonniers et à leurs amis et

familles. Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Care After Prison



Care After Prison est une organisation caritative qui offre un soutien aux détenus, à leur famille et aux victimes de crimes. Ils travaillent également en étroite collaboration avec les familles et les proches des personnes condamnées et en attente de condamnation.

<http://careafterprison.ie/>

St Nicholas Trust



St Nicholas Trust est une organisation basée à Cork qui offre aide et soutien à toute personne touchée par une incarcération - en particulier les familles des

prisonniers. <https://www.stnicholastrust.ie/>

Bedford Row Family Project



BEDFORD ROW FAMILY PROJECT
CIONSCADAL TEAGHLACH RAÉ BEDFORD

Le Bedford Row Family Project à Limerick soutient les membres de la famille touchés par l'emprisonnement d'un

proche. Il travaille à la réinsertion des anciens détenus dans leur famille, leur communauté et la société en général.

<https://www.bedfordrow.ie/>

Trouver une aide professionnelle

Le médecin généraliste peut être une ressource importante pour les familles. Si vous n'avez pas de médecin généraliste, vous trouverez une liste dans les Pages d'or sous la rubrique 'General Practitioners' (Médecins généralistes). Un médecin généraliste peut vous donner des informations sur les aides disponibles dans votre région.

URGENCES

Vous devez contacter l'hôpital général le plus proche si vous pensez que vos proches sont en danger immédiat. Vous pouvez également contacter les services d'urgence en appelant le 999 ou le 112.

HSE Services de santé mentale

Si vous ou votre proche participez à une équipe de santé mentale, vous pouvez la contacter directement. Sinon, vous aurez besoin d'une lettre de recommandation de votre médecin généraliste pour accéder à ce service.

Ressources nationales et locales et coordonnées

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez a besoin d'aide, la page web du HSE www.yourmentalhealth.ie est un excellent point de départ. Ce site web est la plaque tournante pour tout ce qui concerne la santé mentale : il répertorie les aides, les services, les événements et les formations dans toute l'Irlande.

Samaritains



Les Samaritains proposent un soutien émotionnel confidentiel et sans jugement aux personnes qui éprouvent des sentiments de détresse, de désespoir ou des pensées suicidaires, et sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur

7. Contactez leur centre d'assistance téléphonique gratuit : [116 123](tel:116123) ou cliquez sur www.samaritans.ie pour plus de détails.

Pieta House



plus de détails.

La Pieta House offre un service de conseil thérapeutique gratuit aux personnes qui ont des pensées suicidaires et à celles qui s'automutilent ou qui sont endeuillées par le suicide. Contactez le [1800 247 247](tel:1800247247) , envoyez par SMS [HELP](text:HELP) au [51444](tel:51444) ou cliquez [ici](#) pour

Service de conseil financier et de budgétisation (MABS)



par téléphone, par courriel et par chat en direct.

Contactez le MABS pour des conseils gratuits, confidentiels et indépendants au [076 1072000](tel:0761072000), demandez à être rappelé en cliquant [ici](#), ou cliquez [ici](#) pour plus de détails.

Il s'agit du service de conseil financier public, qui guide les gens dans le traitement des problèmes de dettes depuis plus de 25 ans. Bien que le MABS ne puisse pas vous rencontrer en face à face pour le moment, des conseillers financiers sont disponibles

Agence de soutien à l'enfance et à la famille de Tusla



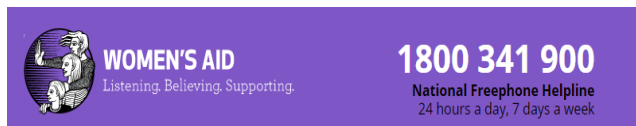
L'Agence de soutien aux enfants et aux familles de Tusla propose un programme complet de services d'intervention préventive et de soutien aux familles. Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Society of St Vincent de Paul



Cette organisation offre une assistance directe, personnelle, sans jugement et basée sur les besoins de l'individu ou de la famille. Contactez le [01 8848200](tel:018848200) ou cliquez [ici](#) pour plus de détails.

Aide aux femmes



détails.

Aide aux femmes (Women Aid) s'engage à combattre la violence domestique contre les femmes et les enfants. Contactez le [1800 341 900](tel:1800341900) ou cliquez [ici](#) pour plus de

Liens utiles sur les soins de santé

www2.hse.ie/coronavirus - pour des informations sur le Coronavirus/Covid-19.

www.drugs.ie - pour des conseils sur la réduction des risques et le Coronavirus/Covid-19.

www.gov.ie - informations générales sur le coronavirus et feuille de route nationale pour la reprise.

www.medicalcard.ie - pour toutes les questions concernant les cartes médicales.